



# Jérusalem : destructions de maisons, expulsions de familles et crimes contre l'humanité

*Ce 22 juillet, Israël a commencé la destruction de 70 appartements concernant 350 personnes dans un quartier palestinien de Jérusalem. Pour ces familles, expulsées de leur propre maison, c'est le projet de toute une vie qui se trouve ainsi anéanti.*

Isolé du reste de la Cisjordanie par le mur qui encercle Jérusalem, mur illégal selon la Cour internationale de Justice, le quartier palestinien de Wadi al Hummus à Sur Bahir se trouve au cœur de la violation du droit international par Israël. Situé en zone A selon les accords d'Oslo, il dépend de l'Autorité palestinienne, notamment pour la délivrance des permis de construire. Mais les planificateurs israéliens ont placé ce bout de terre de Cisjordanie de l'autre côté du mur afin de pouvoir l'annexer aussi le « moment venu ». Puis les autorités d'occupation ont décrété une zone tampon de 100 à 300 mètres autour du mur, interdisant aux Palestiniens d'y construire malgré les permis délivrés par l'Autorité palestinienne en charge de cette zone, en invoquant « des raisons de sécurité ». C'est là que se trouvent les immeubles démolis au petit matin du 22 juillet par les forces de sécurité israéliennes.

Selon les rapports de l'agence de l'ONU OCHA, les autorités israéliennes ont, depuis 2009, démoli ou fait démolir 69 bâtiments à Sur Bahir ; 46 étaient habités ou en cours de construction ; 400 personnes ont été ainsi affectés ou déplacés de force dont la moitié de femmes et d'enfants. Les habitants craignent maintenant la destruction de 100 autres immeubles construits de la même manière dans cette zone.

Le Consul général de France et certains de ses homologues européens se sont rendus sur place pour manifester leur opposition à cette nouvelle manifestation de la politique délibérée et planifiée, menée par Israël, d'expulsion des Palestiniens de la ville de Jérusalem, une politique de nettoyage ethnique. Ce transfert forcé de la population palestinienne est un crime contre l'humanité selon le droit international.

Et pendant ce temps, Anne Hidalgo accueillait le maire de Jérusalem, planificateur en chef de toutes ces exactions, pour l'inauguration d'une place de Jérusalem destinée selon elle à « marquer l'amitié entre la ville de Paris et Israël ». Et 35 parlementaires français dont la porte-parole du parti présidentiel Aurore Bergé, parcouraient des « sites archéologiques » à Jérusalem-Est, dont un tunnel qui sert de prétexte à l'expulsion des Palestiniens du quartier de Silwan.

Des élu.e.s de la République se sont rendus complices de violations du droit allant jusqu'aux crimes contre l'humanité sans qu'aucune voix officielle ne se fasse entendre pour les condamner. Alors qu'Israël accélère sa politique de démolition de maisons et d'expulsion des Palestiniens de Jérusalem Est, le silence du Président de la République et du Quai d'Orsay sur le comportement de ces élus n'est plus acceptable.

Par un communiqué du 22 juillet, la France vient de condamner ces nouvelles destructions d'habitations palestiniennes, cette fois en zone A. Le porte-parole de Federica Mogherini et de hauts responsables de l'ONU se sont aussi exprimés. Mais au-delà de ces indispensables prises de position, **il est temps de dire STOP à la loi du plus fort et du fait accompli !** Et d'appliquer des sanctions contre l'État d'Israël tant que cet État mène cette politique criminelle, extrêmement lourde de conséquences pour le quotidien des Palestiniens comme pour l'avenir.

**Nous demandons que la France soit à la pointe d'une initiative pour les droits et la protection du peuple palestinien, et que le président Macron s'engage personnellement dans ce sens.**